

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	VICTOIRE Stéphane
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z1082 <i>Victoire Stephane</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	ST JUST AUTO CONTROLE 67 rue St Nicolas 42170 - ST JUST ST RAMBERT
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z129
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	02/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

M. VICTOIRE Stéphane a une bonne méthodologie de contrôle.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

02/03/2028

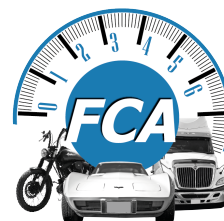
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : VICTOIRE Stéphane



VÉHICULE SUPERVISÉ

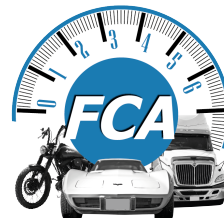
N° d'immatriculation du véhicule : AA-034-RQ Catégorie de véhicule : N1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 19/05/2009 N° PV : 26086578

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26086072	08/01/2026	RAS
26086131	15/01/2026	RAS
26086179	21/01/2026	RAS
26086215	23/01/2026	RAS
26086263	28/01/2026	RAS
26086325	04/02/2026	RAS
26086351	05/02/2026	RAS
26086401	11/02/2026	RAS
26086486	19/02/2026	RAS
26086570	27/02/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : VICTOIRE Stéphane

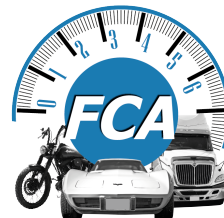


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : VICTOIRE Stéphane



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : VICTOIRE Stéphane



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.